



Ville de Marcoussis

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION N°2022 -228

Approuvant la reconduction n°3 d'un marché public général d'aménagement et d'entretien des voiries communales (T.P.E. et T.P.S.)

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'Article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération N°2020-045 en date du 24 Mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision N° 2020-004 en date du 8 Janvier 2020 approuvant la signature d'un marché d'aménagement et d'entretien des voiries communales avec le groupement des Sociétés Travaux Publics de Soisy (T.P.S.) et Travaux Publics de l'Essonne (T.P.E) représenté par la Société Travaux Publics de l'Essonne,

VU la décision N° 2020-126 en date du 7 Octobre 2020 approuvant la reconduction N°1 du marché d'aménagement et d'entretien des voiries communales avec le groupement des Sociétés Travaux Publics de Soisy et Travaux Publics de l'Essonne représenté par la Société Travaux Publics de l'Essonne,

VU la décision N° 2021-161 en date du 16 septembre 2021 approuvant la reconduction N°2 du marché d'aménagement et d'entretien des voiries communales avec le groupement des Sociétés Travaux Publics de Soisy et Travaux Publics de l'Essonne représenté par la Société Travaux Publics de l'Essonne,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de reconduire le marché public général d'aménagement et d'entretien des voiries communales signé avec le groupement des Sociétés Travaux Publics de Soisy et Travaux Publics de l'Essonne, représenté par la Société Travaux Publics de l'Essonne ;

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221022-2022-228-AU
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022



ARTICLE 1

Le marché public général d'aménagement et d'entretien des voiries communales à bons de commande signé avec le groupement des Sociétés Travaux Publics de Soisy et Travaux Publics de l'Essonne, représenté par la Société Travaux Publics de l'Essonne sise 2 rue Hélène Boucher à Marcoussis (91460), est reconduit.

ARTICLE 2

Le présent marché est reconduit pour une période d'un an, soit du 4 Février 2023 au 3 Février 2024.

ARTICLE 3

Les dépenses seront inscrites au budget Ville.2023 en investissement aux articles 2312-2128-2151 et en fonctionnement et aux articles 615231-615232 et 61521.

ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Palaiseau et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Marcoussis, le 19 Octobre 2022

Le Maire,
Olivier THOMAS

